



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **9 avril 2018 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1 et maire suppléant
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises du Service de l'urbanisme et le directeur du Service de police.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 mars 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 mars 2018;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution additionnelle;
 - 5.3 Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Val-Morin, Val-David, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Labelle et Mont-Tremblant;
 - 5.4 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - PG Solutions inc. - renouvellement;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police;
 - 6.2 Embauche d'un étudiant à la voirie - Service des travaux publics;
 - 6.3 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
 - 6.4 Chef d'équipe Parcs et immeubles, saison estivale 2018 - Service des travaux publics - reconduction de poste;
 - 6.5 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics;
 - 6.6 Embauche d'un préposé aux parcs et espaces verts, poste temporaire - Service des travaux publics;
 - 6.7 Embauche d'un pompier stagiaire - Service de sécurité incendie;
 - 6.8 Adoption des modifications à l'organigramme - Service de sécurité incendie;
 - 6.9 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de sécurité incendie et Service du greffe;
 - 6.10 Embauche d'un adjoint au cabinet du maire et à la direction générale;
 - 6.11 Retiré;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

- 6.12 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement;
- 6.13 Suspension avec solde pour enquête;
- 6.14 Retiré;
- 6.15 Affectation intérimaire - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Assurance accidents - révocation et nomination;
- 7.4 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et les deux parcs pumptrack - contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Gratuité du service de transport en commun;
- 9.2 Scellement de fissures 2018 - contrat;
- 9.3 Marquage de lignes de rues 2018 - contrat;
- 9.4 Union des municipalités du Québec - achat de sel de déglçage - mandat de 5 ans;

10. Environnement

- 10.1 Lutte contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisations de passages et d'événements;
- 11.2 Opération et surveillance de la plage et de la rampe d'accès du lac Mercier été 2018 - contrat;
- 11.3 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière;

12. Police

- 12.1 Protocole d'entente concernant le Programme de défibrillation externe automatisée (DEA) de la Fondation des maladies du cœur du Québec (FMCQ) - autorisation de signature.

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA18 04 083

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA18 04 084

3.1 Séance ordinaire du 12 mars 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

vingt-quatre heures avant la présente séance,
conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi
sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'agglomération tenue le 12 mars 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 085

3.2 Séance extraordinaire du 16 mars 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque
membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, conformément aux
dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'agglomération tenue le 16 mars 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA18 04 086

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion
des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches
temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats
autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 087

5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution additionnelle

CONSIDÉRANT l'entente entre l'Office du tourisme et la Ville en lien avec
la promotion touristique;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'augmenter la contribution de la Ville
afin de pouvoir offrir la même visibilité que par le passé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE verser une contribution additionnelle à l'Office du tourisme Région
Mont-Tremblant au montant de 40 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-972) pour
l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

CA18 04 088

5.3 Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Val-Morin, Val-David, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Labelle et Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation de Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle et Mont-Tremblant ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation afin de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE chaque office municipal a présenté un projet d'entente de regroupement à leur conseil municipal respectif et que chacune a obtenu leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU' après étude du projet d'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin, l'Office municipal d'habitation de Val David, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts, l'Office municipale d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré, l'Office municipal d'habitation de Labelle et l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 089

5.4 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - PG Solutions inc. - renouvellement

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU, sous réserve d'avoir la confirmation écrite de la part de PG Solutions inc. de pouvoir se départir des modules Cartographie JMAP et AccèsCité Loisirs lorsque la Ville le jugera opportun et d'obtenir un crédit en conséquence, de reconduire les contrats d'entretien et de soutien proposés par la firme PG Solutions inc. pour l'année 2018, pour un total de 92 795 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-529), et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
Financier - AccèsCité Financec	34 550 \$
En Ligne - AccèsCité UEL	6 990 \$
Territoire - AccèsCité Territoire	23 230 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

Territoire - Cartographie JMap	14 105 \$
Loisirs – AccèsCité Loisirs	13 920 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA18 04 090

6.1 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de huit cadets afin d'assister les policiers pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Sara Marie Couture et Rebeka Huard et de messieurs Samuel Mainville, Julien Piché, Kévin Mailly, Tristan Deshaies, Jérémy Primeau et Marc-André Duguay-Mousseau, à titre de cadet policier pour la saison estivale 2018 pour une durée maximale totale de 5 440 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CA18 04 091

6.2 Embauche d'un étudiant à la voirie - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pierre-Alexandre Levert, à titre d'étudiant à la voirie à compter du 4 juin 2018 pour une période maximale de 640 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 092

6.3 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel de voirie pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Alexis Paquin, Stéphane Gauthier et Simon Lacasse, à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs au



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

Service des travaux publics à compter du 23 avril 2018 pour une période de 32 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 093

6.4 Chef d'équipe Parcs et immeubles, saison estivale 2018 - Service des travaux publics - reconduction de poste

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un chef d'équipe qui a comme principales tâches la distribution, la réalisation et l'accomplissement des travaux selon les normes et les attentes du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE reconduire pour la saison estivale 2018, la fonction de chef d'équipe Parcs et immeubles au Service des travaux publics, fonction occupée par monsieur André Ouellette, pour une période de 26 semaines et pour un total de 1 040 heures, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

Le vote est demandé

Ont voté pour : madame Mélanie Matte madame Sylvie Vaillancourt
 monsieur François Marcoux madame Roxanne Lacasse
 monsieur Danny Stewart madame Kimberly Meyer

A voté contre : monsieur Pierre Labonté

POUR : (6) CONTRE : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CA18 04 094

6.5 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la planification des travaux prévus pour la saison estivale 2018 et le remplacement des vacances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major, à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements au Service des travaux publics pour une période de 26 semaines et pour un total de 1 040 heures, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 095

6.6 Embauche d'un préposé aux parcs et espaces verts, poste temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer en saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Pierre Millette, à titre de préposé aux parcs et espaces verts au Service des travaux publics pour une



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

période de 26 semaines et pour un total de 1040 heures, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 096

6.7 Embauche d'un pompier stagiaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la demande de l'Académie des pompiers de Mirabel;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction du Service de sécurité incendie d'encourager les étudiants pompiers de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Gabriel Hébert, à titre de pompier stagiaire au Service de sécurité incendie pour une période maximale de 168 heures à compter du 7 mai 2018.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 097

6.8 Adoption des modifications à l'organigramme - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'abolition des postes de directeur adjoint et de capitaine aux opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme du Service de sécurité incendie de Ville de Mont-Tremblant, tel que convenu par la direction générale, la direction du Service des ressources humaines et la direction du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 098

6.9 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de sécurité incendie et Service du greffe

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service de sécurité incendie dû à l'absence en maladie du capitaine aux opérations;

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service du greffe dû à l'absence en maladie du greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier, pour une période de 3 jours/semaine à titre de commis-secrétaire au Service de sécurité incendie et pour un remplacement de 2 jours à titre de secrétaire au Service du greffe, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 099 6.10 Embauche d'un adjoint au cabinet du maire et à la direction générale

CONSIDÉRANT la réorganisation de la direction générale ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'adjoint au cabinet du maire et à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Amélie Provost, à titre de d'adjointe au cabinet du maire et à la direction générale à compter du 23 avril 2018 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.11 Retiré

CA18 04 100 6.12 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 906 pour une période d'une journée à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 101 6.13 Suspension avec solde pour enquête

CONSIDÉRANT le dépôt d'une plainte par une collègue de travail;

CONSIDÉRANT le contenu de la plainte;

CONSIDÉRANT l'enquête en cours;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE suspendre avec solde l'employé portant le numéro 181 à partir du 2 mars 2018 et ce, jusqu'à ce que la direction du service puisse terminer son enquête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.14 Retiré



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

CA18 04 102

6.15 Affectation intérimaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du contremaître mécanique, approvisionnement et aréna, et la charge de travail importante au Service des travaux publics en période estivale;

CONSIDÉRANT le départ du superviseur à l'assainissement des eaux et le fait que le poste ne soit pas encore pourvu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accorder une prime de 5 % aux cadres responsables des divers services affectés par cette absence, à savoir messieurs Jean-Benoît Crosnier et Benoit Dubois. La prime sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 2018, le tout, jusqu'au retour à temps complet du contremaître mécanique, approvisionnement et aréna;

DE nommer monsieur Jocelyn Dupras, à titre de contremaître en charge des éléments suivants : marquage, signalisation, éclairage, bornes d'incendie et pistes cyclables, et de lui accorder la prime prévue à l'article 16.05 de la convention collective;

DE nommer monsieur Francis Ouellet, à titre de chef d'équipe voirie, en remplacement de monsieur Jocelyn Dupras, selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA18 04 103

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2018 au montant de 210 328,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA18 04 104

7.3 Assurance accidents - révocation et nomination

CONSIDÉRANT la résolution CA17 10 253 par laquelle un contrat d'assurance a été renouvelé auprès de l'entreprise Courtage d'assurances Claude Héту inc.;

CONSIDÉRANT QUE le courtier actuel, Courtage d'assurances Claude Héту inc. n'est pas en mesure de répondre adéquatement aux attentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE révoquer le contrat de l'entreprise Courtage d'assurances Claude Héту inc. et de nommer BFL Canada Risques et Assurances inc. afin de couvrir les besoins en assurances accidents de la Ville, le tout conditionnellement à ce que les montants à être facturés par BFL Canada Risques et Assurances inc. pour le restant du terme actuel ne dépassent pas les montants à être crédités par Courtage d'assurances Claude Héту inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 105

7.4 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et les deux parcs pumptrack - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a adhéré en 2013 à un regroupement d'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, l'agglomération de Mont-Tremblant s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et le parc pumptrack;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement du contrat d'assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et les deux parcs pumptrack pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;

D' accepter l'offre de BFL Canada Risques et Assurances inc. au montant 2 535,76 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420), plus des frais de 75 \$, taxes en sus, pour chaque emplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention monsieur Pascal De Bellefeuille

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA18 04 106

9.1 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental « Défi solo sans auto » en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE pour les triatlons Ironman 70.3 et Ironman, l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et faciliter les déplacements entre les divers pôles;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE lors de la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant, l'agglomération de Mont-Tremblant désire offrir aux détenteurs de la carte citoyen, la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse

Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun pour les journées suivantes :

- 3 juin 2018 Journée du citoyen, entre 8 h et 19 h et sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant ou Vivre Mont-Tremblant;
- 24 juin 2018 Ironman 70.3;
- 19 août 2018 Ironman;
- Septembre 2018 Défi solo sans auto (date à déterminer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 107

9.2 Scellement de fissures 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 4 600 mètres linéaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Environnement Routier NRJ inc.	11 224 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	13 708 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	19 550 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., au montant de 11 224 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625 et 02-623-00-625) afin de procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 108

9.3 Marquage de lignes de rues 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au marquage de lignes de rues sur le territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	30 035,21 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	33 269,50 \$
Lignco Sigma inc.	54 938,05 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au montant de 30 035,21 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 109

9.4 Union des municipalités du Québec - achat de sel de déglacage - mandat pour 5 ans

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE confirmer l'adhésion de l'agglomération de Mont-Tremblant à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, l'agglomération de Mont-Tremblant devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

DE confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville et des autres municipalités intéressées, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

- DE confier à l'UMQ le mandat d'analyser les soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, sur demande de la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non membres. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- QU' un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CA18 04 110

10.1 Lutte contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes

- CONSIDÉRANT QUE** les lacs et les cours d'eau représentent une richesse collective à protéger sur tout le territoire de la province du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la ville et de ses contribuables que toutes les mesures soient prises afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs;
- CONSIDÉRANT QUE** les apports et la libération d'éléments nutritifs, dont le phosphore et l'azote, constituent une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et de la prolifération des plantes aquatiques et des algues;
- CONSIDÉRANT QUE** la prolifération du myriophylle à épis dans les lacs est une préoccupation régionale grandissante depuis quelques années qui menace la biodiversité et la qualité des lacs et des cours d'eau, en plus d'amoindrir la qualité de vie des riverains et des usagers de ces plans d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** cette problématique s'ajoute à la prolifération d'autres plantes exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques ou terrestres, notamment la berce du Caucase et la renouée du Japon;
- CONSIDÉRANT QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant est particulièrement inquiète de la présence de la berce du Caucase sur son territoire en raison du problème de santé publique qu'elle peut constituer pour ses citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la présence d'espèces exotiques envahissantes sur ou à proximité des propriétés devient un argument économique pris en considération lors de la révision de l'évaluation foncière qui pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes sur la santé financière de l'agglomération de Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises pour empêcher la prolifération et favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE le support du gouvernement du Québec est insuffisant pour répondre à ce fléau;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant considère que la prolifération du myriophylle à épis, de la berce du Caucase et des autres plantes exotiques envahissantes constitue un problème qui dépasse les limites administratives de son territoire et qu'il s'avère nécessaire de demander la participation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU :

DE demander à la MRC des Laurentides de faire les démarches nécessaires afin de réclamer au MDDELCC de mettre les ressources humaines requises à la disposition des municipalités du Québec afin que toutes ces régions puissent obtenir le support technique nécessaire à la protection de leurs cours d'eau et de l'ensemble de leur territoire, afin d'éliminer la prolifération de tout type de plantes exotiques envahissantes

DE faire parvenir une demande d'appui à monsieur le député Sylvain Pagé, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux MRC des Pays d'en Haut et Antoine-Labelle, aux autres municipalités de la MRC des Laurentides et aux associations de lac de l'agglomération de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

11. Culture et loisirs

CA18 04 111

11.1 Autorisations de passages et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Club de vélo des 2 vallées	Tour du silence	16 mai 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

inc.			
Centre jeunesse des Laurentides	Une route sans fin 2018	24 mai 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Association de villégiature de Tremblant	Lolè en tournée (marche aux flambeaux)	16 juin 2018	Station Mont Tremblant et territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironman 5i50	Triathlon	23 juin 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironman 70.3	Triathlon	24 juin 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ville de Mont-Tremblant	Fête nationale du Québec	24 juin 2018	Parc au Fil-de-l'Eau
Ironkids	Course	17 août 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Ironman	Triathlon	19 août 2018	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

D' autoriser pour les événements Ironman (5i50, 70.3, Ironkids et Ironman) :

- la fermeture de rues et les entraves à la circulation les 23 et 24 juin 2018 de même que les 17 et 19 août 2018, conformément aux documents déposés en annexe;
- la fermeture du chemin des Voyageurs, entre le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin du Curé-Deslauriers, six (6) jours avant l'événement, soit le lundi 18 juin dès 9 h. Réouverture le lundi 25 juin à 19 h;
- la fermeture du chemin des Voyageurs, entre le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin du Curé-Deslauriers, six (6) jours avant l'événement, soit le lundi 13 août dès 9 h. Réouverture le mardi 21 août à 19 h;

D' autoriser la fermeture du stationnement du parc au-Fil-de-l'Eau les 23 et 24 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 04 112

11.2 Opération et surveillance de la plage et de la rampe d'accès du lac Mercier été 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder à l'opération et la surveillance de la plage et de la rampe d'accès du lac Mercier pour l'été 2018 et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Domisa inc.	32 894,00 \$
Sodem inc.	35 000,00 \$
Camp Sportmax inc.	37 358,62 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Domisa inc. au montant de 32 894 \$, taxes en sus (poste budgétaire



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

02-701-40-141), pour l'opération et la surveillance de la plage et de la rampe d'accès du lac Mercier pour l'été 2018, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CA18 04 113

11.3 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications effectuera un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice ou la coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs à signer tous les documents afférents à cette demande auprès du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA18 04 114

12.1 Protocole d'entente concernant le Programme de défibrillation externe automatisée (DEA) de la Fondation des maladies du cœur du Québec (FMCQ) - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) et le Service de police désirent unir leurs efforts afin d'offrir un service de défibrillation sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS fournira au Service de police, 11 appareils DEA ainsi que les électrodes de défibrillation;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS verra à l'approvisionnement des 11 appareils et électrodes requises, à la planification, l'organisation et la formation des intervenants et s'assurera du suivi de l'amélioration continue de la qualité en matière de services pré-hospitaliers d'urgence;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le Programme de défibrillation externe automatisée (DEA) de la Fondation des maladies du cœur du Québec (FMCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 avril 2018

Aucune question n'est posée.

CA18 04 115 19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière